

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-7-0-8

Séance du mardi 13 juillet 2021

MOYENS MIS A DISPOSITION DES CONSEILLERS D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GREIGERT Catherine donne procuration à SITZENSTUHL Charles
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France
ZAEGEL Sébastien donne procuration à Catherine GRAEF-ECKERT
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'article L 3123-19-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue à chaque Conseiller d'Alsace, pour l'exercice quotidien de son mandat, les matériels et moyens suivants :
 - un ordinateur portable 13,3 '' / 8Go de mémoire / 512 Go disque SSD,
 - et/ou d'un smartphone écran 6,1'' / 128 Go de stockage, avec abonnement souscrit par la collectivité,

La dotation informatique sera remise prioritairement aux nouveaux Conseillers d'Alsace. Les Conseillers d'Alsace déjà dotés préalablement pourront procéder à un échange de leur matériel obsolète à compter de septembre 2021.

- Une dotation en timbres au tarif courant limitée à 150 unités par trimestre pour l'affranchissement du courrier de chaque conseiller d'Alsace,
 - Des cartes de visite et cartons de correspondance, à la demande,
 - Un abonnement annuel payé par la Collectivité européenne d'Alsace aux Conseillers d'Alsace qui utilisent régulièrement :
 - le train sur le territoire alsacien (TER Alsace)
 - les réseaux urbains de l'Eurométropole de Strasbourg – Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) et de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) - Réseau SOLEA
- Décide que les Conseillers d'Alsace pourront également s'appuyer sur un pool d'assistants administratifs destinés à faciliter l'exercice de leur mandat.

- Décide de mettre à disposition du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace un véhicule de service avec chauffeur pour l'exercice de son mandat.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité